



Colloque international

Arrêts sur images. Les représentations du juge au cinéma

Organisé par le Centre de droit public et le Centre de droit international de la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles (ULB)

Dans le cadre de l'Action de recherche concertée (ARC) : « Le juge. Un acteur en mutation »

Les 13 et 14 mars 2015

Depuis peu, les juristes mais aussi les théoriciens et philosophes du droit ont commencé à s'intéresser au cinéma et aux représentations du droit et de la justice qu'il véhicule. Ce mouvement est certes plus développé dans le monde anglo-saxon, au sein duquel on le désigne souvent au moyen de l'appellation « *Law & Films* », mais des initiatives allant dans cette direction ont également pris place, ces dernières années, dans les cultures de droit continental et en particulier dans le monde francophone. Cependant, la figure du « juge » au cinéma n'a pas encore été vraiment étudiée de façon directe et spécifique, alors qu'elle est incontournable au sein de notre pensée et de notre expérience du droit et de la justice, et qu'elle a en outre régulièrement retenu l'attention des cinéastes.

Parce que cette figure est au cœur de l'Action de Recherche Concertée *Le juge, un acteur en mutation* (2010-2015), le Centre de droit international et le Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles ont décidé de consacrer le colloque final du projet aux représentations du juge au cinéma. Intitulé *Arrêts sur images*, ce colloque international consacrera deux journées complètes à la réflexion sur la figure du juge – considérée au sens large (juge professionnel, juge non professionnel, jury, etc.) –, telle qu'elle est représentée au cinéma, non seulement dans le genre spécifique que l'on nomme « film de procès », mais aussi en explorant d'autres domaines cinématographiques.

Action de
Recherche
Concertée

Le juge,
un acteur en mutation



Ce colloque sera divisé en quatre ateliers qui auront pour thèmes :

1. Atelier 1 : Le juge face au pouvoir.

Quelles articulations est-il possible de concevoir et de mettre en scène au cinéma entre ce qu'on appelle communément le « pouvoir judiciaire » et d'autres types de pouvoirs, politique, médiatique, social ou économique ? Bien des configurations semblent envisageables entre les deux situations extrêmes que sont, d'une part, l'autonomie totale du judiciaire et, d'autre part, son instrumentalisation par les autres pouvoirs. La force du septième art réside sans doute dans sa capacité à explorer ces zones grises que l'on nomme « rapport de forces », « influence réciproque », « confusion des genres », etc.

2. Atelier 2 : L'erreur judiciaire à l'écran.

Pour des raisons bien compréhensibles, les juristes peinent à élaborer une « théorie » de l'erreur judiciaire. Qu'ont à nous montrer les cinéastes sur ce thème ? Où se situe la force heuristique des expériences qu'ils nous font vivre dans les nombreux films qui relatent de telles erreurs (ou prétendues erreurs), films qui naviguent bien souvent entre réflexion et émotion, entre raison et passion ?

3. Atelier 3 : Juger le pluralisme juridique.

Bien que l'État revendique un monopole dans l'édition de normes à caractère juridique, il cohabite avec divers ordres qui génèrent, eux aussi, des normes considérées comme obligatoires par leurs destinataires (Églises, syndicats, ordres sportifs, familles, « loi du milieu », etc.). Comment le cinéma parvient-il à rendre compte du passage à la limite entre ces différents ordres qui se côtoient, et parfois s'affrontent, au sein de nos sociétés ? Comment appréhende-t-il les interactions entre ces divers systèmes normatifs hétérogènes ? Quelle vision se font les cinéastes du rôle du juge dans un tel contexte d'incertitude normative ?

4. Atelier 4 : Le juge comme acteur : quand la caméra entre au tribunal.

Ce dernier atelier sera consacré non au « juge personnage » – incarné par un acteur –, mais au « juge réel », qui est de plus en plus souvent filmé au tribunal, alors qu'il est plongé dans l'action. Cet atelier permettra ainsi d'interroger le double sens du mot acteur – celui qui agit et celui qui joue un rôle –, ainsi que les implications de cette polysémie dès lors que l'on considère le rôle du juge, en particulier. On se tournera en conséquence vers d'autres genres cinématographiques ou télévisuels, qui vont du documentaire aux émissions de télé-réalité. Parmi les nombreuses interrogations qui pourront être ici mobilisées, mentionnons la question de savoir dans quelle mesure ces procédés se veulent « réalistes » ou, au contraire, assument l'impact qu'ils produisent inévitablement sur la réalité, ou encore celle du devenir de la justice, en tant qu'institution, dès lors que l'aspect formel du procès est gommé au profit de sa dimension spectaculaire.

À la fin de ces deux journées, en lieu et place des habituelles « conclusions », une table ronde sera organisée qui donnera la parole à des professionnels du cinéma afin de leur permettre, de façon assez inédite, de dialoguer avec des juristes, qu'ils soient théoriciens ou praticiens. L'interrogation placée au centre de cette table ronde finale sera celle du sens et de la légitimité du recours au cinéma pour éclairer les débats juridiques contemporains : en se tournant vers le cinéma, le juriste ne risque-t-il pas, en effet, de l'instrumentaliser et de dénaturer la composante esthétique qui lui est essentielle (à supposer que le cinéma ne soit pas appréhendé, ce qu'il peut être également, comme un pur divertissement) ?

Ce colloque s'inscrira en outre dans le prolongement des autres composantes du projet « Arrêts sur images » (http://www.arcdroit.ulb.ac.be/Arrets_sur_images_-_Sommaire.html), à savoir :

1/ le ciné-club : un cycle de projections/débats est actuellement en cours à la Faculté de droit de l'ULB, qui propose à la communauté universitaire et au public en général un certain nombre d'œuvres cinématographiques et les soumet à l'analyse de conférenciers invités en raison de leur expertise ;

2/ le site internet : des analyses de films sont publiées sur une interface spécifique consacrée aux représentations du juge au cinéma, alimentée par des billets réguliers, rédigés par des auteurs issus d'horizons divers.

Appel à contributions

Colloque *Arrêts sur images. Les représentations du juge au cinéma*

ULB | Les 13 et 14 mars 2015

Les organisateurs du colloque international *Arrêts sur images. Les représentations du juge au cinéma* lancent un appel à contributions auprès de la communauté scientifique et des spécialistes du cinéma. Sont attendues les propositions de contributions en français qui entrent dans le cadre général du présent colloque tel qu'il est explicité ci-dessus (voir l'argumentaire et la description des ateliers) et qui rencontrent en outre les exigences suivantes :

1. Les propositions d'exposés et de contributions sont centrées sur la figure du juge, considérée au sens large, et ne traitent pas à titre principal d'un autre objet ;
2. Elles s'insèrent explicitement et naturellement dans l'un des quatre ateliers définis ci-dessus (Atelier 1 : Le juge face au pouvoir ; Atelier 2 : L'erreur judiciaire à l'écran ; Atelier 3 : Juger le pluralisme juridique ; Atelier 4 : Le juge comme acteur : quand la caméra entre au tribunal) ;
3. Elles anticipent un exposé de trente minutes, qui intègre des extraits de films, étant entendu que le temps de parole consacré aux extraits (en ce compris la contextualisation par l'orateur des extraits choisis par rapport au film dont ils sont issus) ne pourra pas représenter plus d'un tiers de la durée totale de la présentation ;
4. L'orateur accepte de participer activement aux séminaires préparatoires qui se tiendront à l'ULB avant le colloque (durant la première quinzaine de décembre 2014), séminaires qui sont destinés à insuffler une certaine cohérence à l'ensemble de l'événement scientifique (les organisateurs prendront en charge les frais afférents aux déplacements des orateurs qui résident hors du territoire belge).

Les propositions d'exposés (qui ne dépasseront pas 5000 signes, espaces non compris), accompagnées d'une bibliographie et d'une filmographie (d'une page maximum) devront parvenir aux organisateurs pour le 15 septembre 2014. Elles peuvent être envoyées à l'adresse suivante : webmaster.droit@ulb.ac.be

Les organisateurs, après avoir soumis les propositions reçues au Comité scientifique de l'événement, informeront les postulants le 15 octobre 2014, au plus tard, de la décision prise.

Les organisateurs prendront à leur charge les frais de déplacement sur la base d'un trajet en classe économique au tarif le plus avantageux, les nuits d'hôtel sur la base d'une chambre « single » pendant toute la période du colloque et les repas prévus au programme. Les réservations seront faites directement par les organisateurs. Aucun remboursement supplémentaire (taxis, restaurants, etc.) ne sera octroyé, ni aucun *per diem*. Ces conditions s'appliquent également aux séminaires préparatoires.